

Le Vrai Modérateur

Si je m'exprimais comme eux... si je parlais comme eux, je trahirais la race de tes enfants ! Ps. 73:15

Tri-hebdomadaire chrétien d'informations générales

Autorisation de Publication n°031/MIN/MCRPINC/01/12/2012

Email : nabiisamwelihouse@yahoo.fr

Tél. : (+243) 994702797 - (+243) 825985355 - (+243)903811160

Edition n°1287 du 02 septembre 2024

Prix : 3500 FC

10È SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET
DE GOUVERNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

Possible tête-à-tête entre Tshisekedi-Kagame à Paris

Page 2

EGLISE AUJOURD'HUI

Page 4

Les prodiges et les imposteurs

CHIFFRÉ À 18 MILLIARDS DE DOLLARS POUR L'EXERCICE 2025

Finances : l'Odep dénonce un budget fantaisiste

P.11



Milagro®

Un Verre De Bonté Pour
Une Famille Réussie

REQUÊTE DE LA RDC CONTRE LE RWANDA
Le greffe de la Cour de justice de l'EAC
a publié l'extrait de rôle annonçant
l'examen en audience publique

P.8

UTILISATION ABUSIVE DE LA MARQUE « KPM »

Kathy Delmotte et Anouchka
Verhoestrade risquent des
poursuites judiciaires

P.9

Visitez notre site : www.levraimoderateur.org

Rédaction & Administration : 220, Av. de Libération (ex-24 Novembre) - Bandalungwa Moulart KINSHASA

10È SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

Possible tête-à-tête entre Tshisekedi-Kagame à Paris

Le président français officiera le dix-neuvième sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie les 4 et 5 octobre à Paris. À ces assises sont notamment invités les présidents angolais, congolais et rwandais. L'Angola y est convié, suite à son statut de candidat membre observateur à l'Organisation internationale de la Francophonie. La RDC et le Rwanda sont des membres de plein droit de cette organisation intergouvernementale.

Pour marquer son appui au processus de Luanda, visant la normalisation des relations entre Kinshasa et Kigali, Emmanuel Macron pourrait initier une rencontre des présidents Tshisekedi et Kagame en présence du facilitateur Lourenço. Ce dernier n'a pas encore obtenu la conclusion d'un accord entre la RDC et le Rwanda malgré la tenue, depuis mars dernier, des quatre rounds ministériels.



Du haut de la tribune de la 79^e session ordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, Félix Tshisekedi a appelé, la semaine dernière à New York, au retrait «immédiat et inconditionnel» des troupes rwandaises du territoire congolais.

Les éléments des Forces de défense du Rwanda, dont la présence dans l'est du pays est documentée par le Groupe d'experts des Nations unies, opèrent directement dans le Nord-Kivu ou indirectement au travers de ses supplétifs du M23 dont elles assurent le

commandement des opérations.

SCHÉMA MACRONIEN POUR LA PAIX

Le 30 avril dernier, lors de la conférence de presse conjointe, ayant fait suite au déjeuner offert à Félix Tshisekedi à l'Élysée, Emmanuel Macron avait réitéré son soutien à la facilitation angolaise et décliné sa trajectoire de paix entre Kinshasa et Kigali. «Nous soutenons ces efforts et nous nous coordonnons très étroitement avec ce qui est fait par le président Lourenço.»

Et d'ajouter : la priorité aujourd'hui, c'est un processus de désarmement et de sortie du territoire (congolais, ndlr) des groupes armés qui n'ont rien à y faire. Alors désarmement et encadrement, si je puis m'exprimer ainsi, des FDLR, d'une part, et retrait des forces rwandaises qui sont sur le sol congolais. Ça, c'est la priorité. Puis, désarmement du M23 et processus d'accompagnement, avait déclaré le président français.

C'est sur cette base que sont inscrites les discussions entre les ministres des Affaires étrangères de la RDC et du Rwanda ainsi que les négociations des maîtres espions de deux pays.

À Paris, Emmanuel Macron pourrait en saisir l'occasion pour tenter de persuader ses homologues congolais et rwandais d'arrondir les angles. Ce, en vue d'éviter l'impasse au processus de Luanda, une initiative de l'Union africaine.

LVM

GRÈVE DES ENSEIGNANTS

Le gouvernement et le banc syndical joue au ping-pong

Depuis bientôt 4 semaines le secteur éducatif congolais est en ébullition. Le gouvernement à travers le Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle citoyenneté avait décrété la rentrée scolaire au 2 septembre 2024. Suite à l'appel des différents syndicats des enseignants à la grève. A l'heure actuelle c'est le ping-pong qui se joue entre le gouvernement et le banc syndical. Et pourtant Durant les négociations de BIBWA la ministre de tutelle, la ministre de l'Éducation nationale et

nouvelle citoyenneté, Raissa Malu wa Dinanga qui a pris une part active à ses travaux s'est dit satisfaite car les discussions constructives ont finalement abouti à un compromis républicain et pragmatique. «Nous avons privilégié l'intérêt général en lieu et place de nos intérêts corporatistes. Nous avons placé devant toute autre chose, l'intérêt supérieur de nos enfants».

A l'heure actuelle, plusieurs écoles conventionnées et publiques tiennent à respecter le mot

d'ordre des différents syndicats qui ne jurent qu'à l'amélioration des conditions des vies des professionnels de la craie et d'autres services dépendant du système scolaire. Depuis la rentrée, la confusion est toujours totale sur toute l'étendue du territoire national. Dans la ville province de Kinshasa la capitale, la trop présence des écoles privées font croire par moment que les choses semblent tourner à merveille. Ce qui n'est pas le cas surtout dans les écoles publiques et conventionnées qui s'en tiennent au mot

d'ordre des Syndicalistes qui ont rejeté les conclusions des travaux de Bibwa. Initialement les différents syndicats des enseignants de la RD.Congo à commencer par le SYECO (Syndicat des enseignants du Congo) et la Synergie des enseignants de la RD.Congo regroupant le Synecat, CGT, FA, COFEVID, SYNEPCO et SYADEC avaient lancé un préavis de grève de non reprise des cours pour le lundi 2 août en cas de non satisfaction de leurs attentes. Néanmoins, les grévistes ont

(Suite en page 8)

Le Vrai
Modérateur

Autorisation de
Publication n°031/MIN/
MCRPINC/01/12/2012

Editeur

Nabii Samweli House

Rédacteur en chef

Benoit MAZUNDA

Secrétaire de

Rédaction

Dieumerici KALEWU

Rédaction

Politique

Emma Muntu

Micha Kisalasala

Dieumerici Kalewu

Société et

Environnement

Jean-Petit Djoko

Rodriguez Kikamba

Fanny Fiatu

Santé

Elysée Otswaba Omek

Religion

Benoit Mazunda

Sport et Musique

Papy Duma

Photographe

Arsène Kololo

Correspondants

Haut-Katanga : Patrick

TSHIBANG

Maniema : Darius

OMARI

Nord-Kivu : Vincent de

Paul Rushago

Kalemie: Alpho KANKA

MUBENGAYI

P.A.O

Jean-Petit DJOKO

Comptable

François Nanama

Distribution

Fils MILO

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Une bombe dangereuse à ne pas amorcer

Quand on est en responsabilité, il faut éviter de crispier le pays. Il va déjà mal. L'angoisse nationale et les colères populaires s'aggravent au jour le jour face à l'inaction pathologique du Gouvernement. Il n'est pas le moment de tenir des propos clivants, au risque de rajouter de l'huile sur le feu.

Après cinq années de pouvoir controversé, et à l'entame de son second et dernier mandat, Félix Tshisekedi et son gouvernement pilotent le destin du Congo, avec un programme bâti sur 6 piliers.

À ce jour, les attentes du peuple portent sur le début de la mise en œuvre effective de chacun de ces piliers pour lesquels le président s'était engagé le 20 janvier 2024 à son investiture.

Il s'agit de : création de 6500000 emplois et protection du pouvoir d'achat de ménages, garantir l'accès aux services sociaux de base

(eau, électricité, santé, éducation, logement, etc), aménagement du territoire national pour une connectivité maximale, protection du territoire national et sécurité des personnes et leurs biens.

Aucune disposition de la Constitution n'empêche la mise en œuvre de ce programme.

Elle n'empêche ni la création d'emplois, ni la construction des infrastructures de base et, moins encore, la réduction du train de vie des institutions.

Hier, Joseph Kabila et le FCC étaient responsables de tous les échecs. Puis, c'était Moïse Katumbi, Paul Kagame et le Rwanda. Désormais, tous les malheurs du pays viennent de trouver un nouveau responsable : c'est la Constitution !

Quelle disposition de la Constitution empêche de faire la lumière sur l'odieux assassinat de Chérubin Okende, sur le carnage de Makala, de Uzalendo, de Kilwa, de Lwila ?



Quelle disposition de la Constitution empêche les poursuites judiciaires contre les individus mieux identifiés, présumés auteurs du détournement des millions de dollars destinés aux forages, aux lampadaires, au PDL 145, etc ?

Quelle disposition de la Constitution empêche le président de rendre visite aux déplacés des camps de Mugunga et consorts, près de Goma ? Sous son impulsion,

la délinquance financière de hauts fonctionnaires a atteint des proportions inquiétantes.

Il prend parti pour les voleurs présumés, se dressant lui-même en bouclier pour faire obstruction voire bloquer toute action en justice.

Son soutien explicite à son ancien ministre des Finances pourtant soupçonné de détournement de deniers publics est plus que jamais, à la fois un abus de pouvoir, une

faute morale et politique indélébile, doublée d'une trahison des valeurs fondamentales de la social-démocratie dont se réclame son parti, l'UDPS. C'est la faute à la Constitution ?

Il faut éviter de s'en référer à la Constitution pour justifier l'absence de réponses politiques qu'on a du mal à donner aux attentes populaires.

Toutes les dispositions de cette Constitution sont bonnes et aucune d'elles n'empêche Félix Tshisekedi, qui continue à faire le tour du monde en avion, de se mettre au travail.

Il lui reste, au bas mot, trois ans et quelques jours pour finir son dernier mandat controversé; la dernière année étant électorale. Qu'il se concentre sur l'essentiel, pour s'ouvrir éventuellement une porte d'entrée dans l'histoire. À défaut, il s'expose au même sort que Blaise Compaoré, chassé du pouvoir pour avoir tenté de changer de constitution.

J-P D

DÉBAT AUTOUR DE LA CONSTITUTION

UDPS : Augustin Kabuya favorable pour à la révision

Un débat autour de la Constitution refait surface en RDC. Augustin Kabuya, Secrétaire Général de l'UDPS, a tenu des propos lors d'un meeting populaire ce weekend qui suscitent une vive polémique au sein de la classe politique et de la société civile, en évoquant la nécessité d'une révision de la Constitution.

Dans son intervention, Augustin Kabuya a plaidé en faveur d'une révision de la Constitution, estimant que celle-ci présente plusieurs lacunes. Selon lui, les cinq ans de mandat présidentiel ne sont pas effectifs. Une partie de cette durée a été consacrée, dit-il, aux négociations pour la

formation du gouvernement. Et selon lui, cela réduit la durée réelle du mandat à environ trois ans.

Augustin Kabuya a également critiqué l'origine de la Constitution, affirmant qu'elle aurait été «élaborée par des étrangers», un argument qu'il utilise pour justifier son appel à une révision.

Ces déclarations ont rapidement été dénoncées par plusieurs organisations de la société civile et des opposants. Par exemple, l'ONG Justicia ASBL a réagi en accusant Augustin Kabuya de semer volontairement la confusion entre révision et changement de la Constitution. Ce qui, selon



l'organisation, représente une violation de l'article 220, qui protège des dispositions intangibles, telles que la limitation des mandats présidentiels. De son côté, le

Président Tshisekedi a, en août dernier, nié toute intention de modifier la Constitution pour prolonger son mandat, affirmant : «Je n'ai jamais dit que je changerai la

Constitution pour allonger la durée de mon mandat. Ce sont des dispositions immuables, et il faut consulter le peuple avant d'envisager toute modification.» LVM

Les prodiges et les imposteurs

Les prodiges sont des événements extraordinaires, de caractère magique ou surnaturel. Ce sont des actes extraordinaires, merveilles. Ils sont des miracles dans le sens biblique et celle-ci en parle ; et dans Jean 14 :12 Jésus qui faisait des prodiges nous a promis que quiconque croit en Lui fera aussi les œuvres comme Lui, et qu'il en fera même de plus grandes, parce qu'il devait s'en aller au Père. Tout vrai chrétien faisant les fonctions d'ambassadeur pour Christ (2 Corinthiens 5:20) peut faire des prodiges dans l'exercice de ses fonctions.

Le Seigneur a promis aux disciples qu'ils feraient des miracles. Luc confirme que les apôtres faisaient des prodiges : " *La crainte s'emparait de chacun, et il se faisait beaucoup de prodiges et des miracles par les apôtres* " (Actes 3:43). Mais aussi parallèlement, les imposteurs les font pour se faire passer comme étant des vrais apôtres. N'est pas vrai apôtre seulement celui qui fait des prodiges et miracles Le diable est capable de produire ces signes, avec comme motivations, non de glorifier Dieu, mais de se glorifier soi-même.

Les imposteurs religieux sont des faux prédicateurs. Beaucoup de chrétiens ignorent l'existence de ces imposteurs ou simplement refusent de croire qu'ils existent réellement. Nous allons énumérer les signes qui les distinguent, c'est-à-dire le signe très remarquable qui atteste leur imposture.

SAGESSE ET PRUDENCE

Le livre d'apocalypse prévient en disant ceci : " Elle opérait de grands prodiges, jusqu'à faire descendre du feu du ciel sur la terre, à la vue des hommes. Et elle séduisait les habitants de la terre par les prodiges qu'il lui était donné

d'opérer.... " (Apocalypse 13 :13-14). Jean parle ici de la contrefaçon dans les signes que le Seigneur opérait.

Le prodige est le même mot grec utilisé pour désigner les miracles qu'opérait Jésus. John Mac'Arthur, dans ses commentaires bibliques, souligne que cela indique que le faux prophète contrefait Christ par ses actes. Satan utilise cette stratégie des faux miracles pour convaincre le monde que l'Antichrist est fort que les témoins authentiques de Dieu.

Le contexte de ce passage d'Apocalypse indique que le faux prophète contrefait sans cesse Christ par des performances pyrotechniques destinées à convaincre les hommes de ses pouvoirs. Nous vivons ces choses aujourd'hui dans des assemblées qu'on veut dénommer églises. Ce sont des endroits des scènes pour détendre les nerfs et se consoler. Il n'y a rien de Christ parce que le message du salut par Christ n'a pas sa place lors des cultes.

L'auteur du livre d'Apocalypse qui est l'apôtre Jean qui avait reçu une révélation, alerte les lecteurs à la sagesse devant ces œuvres qu'on attribue au Seigneur. Il dit ceci : " *C'est ici la sagesse. Que celui qui a de l'intelligence calcule le nombre de la bête. C'est un nombre d'homme, et son nombre est six cent soixante-six* " (Apocalypse 13:18). L'homme dont il est question ici n'est autre que l'Antichrist ; l'homme le plus puissant que le monde n'aura jamais connu ; mais il restera un homme, jamais il ne sera devenu Seigneur.

L'image vraie du vrai Seigneur dans une église est la présence de son message : l'Evangile et non pas des prodiges. Parallèlement, l'apôtre Jean dit : " *Je vis un autre ange qui volait au milieu du ciel ; il avait un Evangile éternel, pour l'annoncer aux habitants de la terre, à toute*



nation, à toute tribu, à toute langue, et tout peuple. Il disait d'une voix forte : Craignez Dieu, et donnez-lui gloire, car l'heure de son jugement est venue ; adorez celui qui a fait le ciel, la terre, la mer, et les sources d'eaux. " (Apocalypse 14:6-7)

L'IMAGE DE LA PROCLAMATION DU SALUT AUX HOMMES

L'ange prêche la Bonne nouvelle relative à la vie éternelle et à l'entrée dans le royaume de Dieu. L'alerte ici est que tout habitant du monde est invité à mettre, sans tarder, fin à son allégeance envers la bête c'est-à-dire envers le faux prophète, le faux prédicateur, pour se tourner vers l'Agneau, c'est-à-dire vers Jésus-Christ, le vrai Seigneur qui donne la vie éternelle. Il a dit lui-même qu'il est le chemin, la vérité et la vie. Il donne la vie éternelle à qui veut le suivre et croire en lui. L'apôtre Jean dit : " *C'est lui qui est le Dieu véritable, et la vie éternelle.* " 1Jean 5:20)

Après qu'il ait donné cette certitude aux chrétiens ainsi qu'à tout celui qui croira par la suite, l'apôtre alerte contre les idoles ; et dit : " *Petits enfants, gardez-vous des idoles* " (v21). Jean oppose les idoles au Dieu véritable. Dans ces versets, l'apôtre Jean fait allusion aux faux docteurs (enseignants) qui pratiquent et enseignent des croyances erronées, pervertissent les mœurs et conduisent vers la ruine.

MOTIVATIONS EXTRINSÈQUES

Qu'en est-il aujourd'hui dans ces derniers temps où les miracles authentiques sont

quasi inexistantes et remplacés par la contrefaçon et la fausseté ? Le problème réside aussi dans les motivations de ceux qui veulent faire des miracles ; aussi les miracles ne sont pas désirés par les prédicateurs, c'est le Saint-Esprit qui opère au travers les prédicateurs selon que le besoin se présente dans cette circonstance.

Les faiseurs des miracles et prodiges trompent et aveuglent les peuples qu'ils séduisent afin de les attirer vers eux au lieu d'attirer leurs âmes à Dieu qu'ils doivent adorer. Ils font des fidèles des assemblées des idolâtres d'autant plus qu'eux-mêmes sont des idoles qu'il faut adorer.

En lieu et place des miracles authentiques venant véritablement de Dieu ou inspirés réellement par son Saint-Esprit, on assiste à une prolifération exponentielle de miracles et prodiges contrefaits et mensongers des faux pasteurs qui font recours aux pouvoirs occultes de la " franc-maçonnerie ", du " yoga kundalini " ou " du vaudou " pour simuler des guérisons, des miracles et des délivrances.

C'est toujours possible de faire les mêmes miracles que Christ Jésus a opérés si et seulement si nous retournons au fondement des apôtres et des prophètes du premier siècle, fondement dont le Seigneur Lui-même est la pierre angulaire. En effet, quiconque impose simplement les mains, en remettant les malades à l'action de l'Esprit de Dieu, n'a besoin d'aucune dépense spéciale de force nerveuse. Il

n'a pas à réaliser de tension psychique, de concentration mentale ou toute autre chose de ce genre.

Nous voulons, pour éviter aux pasteurs de se verser dans les contrefaçons de miracles, encourager les Eglises à dispenser un enseignement pratique sur la vie avec notre Seigneur, sur le respect des moments de repos, refuser la colère et l'amertume, vivre pour les autres et non égoïstement. Ce sont les meilleurs moyens d'éviter certains problèmes comme le stress, l'ulcère, la dépression. Vivre selon Dieu, c'est obéir à la sagesse de notre créateur. Il sait ce qui est le meilleur pour nous.

Quand il y a maladie dans l'église, le prédicateur doit être posé pour traiter le cas. Nous avons connu quelques bergers d'églises qui ont apporté de guérisons aux fidèles de l'église sans pression ni extravagance avec des publicités. Toute église qui fait des publicités sur les miracles dans les cultes ou réunions de prière démontre qu'il y a des actions préparées d'avance, et dénote des actes préconçus.

Dans la conclusion de son épître, Jean souligne l'importance d'adhérer aux doctrines fondamentales de la foi. Ce que les prédicateurs doivent faire dans leurs assemblées, au lieu de se baigner dans les extravagances sans lendemain par rapport au salut des hommes qui viennent les écouter. Nous aurons à répondre devant le Seigneur sur ce que nous avons fait de ces âmes. **Ben**

100 JOURS DE JUDITH SUMINWA

Insatisfait, Félix Tshisekedi envisage de remanier le gouvernement

Dans une tribune politique percutante, le député national Patrick Matata Makalamba a tiré la sonnette d'alarme sur la situation préoccupante de la gouvernance en République Démocratique du Congo (RDC). Élu de Kisangani, il souligne que des études démontrent clairement que la qualité de la gouvernance et le développement du capital humain sont des leviers essentiels pour favoriser la croissance économique et le bien-être collectif.

Makalamba appelle à un changement de mentalités et de comportements, mettant en lumière que les 100 premiers jours du gouvernement Suminwa n'ont pas su incarner la dynamique de changement tant attendue par la population. Selon lui, la structure gouvernementale, jugée traditionnelle et peu innovante, s'accompagne d'une stagnation inquiétante dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'économie et les infrastructures.

Face à un immobilisme flagrant, le député déplore l'absence de mesures concrètes pour améliorer la situation sociale des Congolais, notamment en matière d'emploi et de lutte contre les inégalités. Il déclare : « La population mérite mieux que des promesses vides ; elle a besoin d'actions tangibles qui répondent à ses préoccupations quotidiennes. ».

Ci-dessous son tribune :
Tribune Politique : Évaluation des Cent Premiers Jours du Gouvernement Suminwa

1. Mise en Contexte

De nombreuses études sur la République Démocratique du Congo (RDC) montrent que la qualité de la gouvernance et celle du capital humain affectent négativement la croissance économique et, par conséquent, le bien-être collectif. Un gouvernement sérieux devrait donc s'efforcer d'améliorer la gouvernance et

de transformer la mentalité des Congolais. Malheureusement, les 100 premiers jours du gouvernement Suminwa n'ont pas suscité d'espoir, aucune dynamique de changement n'ayant émergé. La structure du gouvernement reste traditionnelle, avec des ministères dupliqués et un immobilisme flagrant dans des secteurs clés tels que les infrastructures, l'économie et l'agriculture. Ce gouvernement ne semble pas en mesure de réaliser la vision du Chef de l'État pour le peuple congolais.

2. Évaluation des Secteurs Clés

DANS SON PROGRAMME D' ACTIONS, LA PREMIERE MINISTRE AVAIT IDENTIFIE SIX PILIERS ESSENTIELS :

Pilier I : Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat
Aucun progrès n'a été réalisé dans la création d'emplois. Les secteurs générateurs d'emplois n'ont pas reçu de plan d'action concret, et la hausse des prix des biens de première nécessité a aggravé la situation. L'agriculture, pourtant cruciale pour l'économie, n'a pas été soutenue, laissant les paysans dans l'oubli.

Pilier II : Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens

La situation sécuritaire est restée inchangée, avec une aggravation de la crise humanitaire. Les mesures prises n'ont pas suffi à contrer les menaces des groupes armés, et l'État congolais peine à maintenir le monopole de la violence légitime.

Pilier III : Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale

Le secteur des infrastructures est en déroute. Aucun investissement significatif n'a



été réalisé, et les projets de réhabilitation des routes et des transports stagnent. Le pays reste semi-enclavé, malgré les promesses.

Pilier IV : Garantir l'accès aux services sociaux de base

L'accès à l'eau et à l'électricité est devenu un luxe pour de nombreux Congolais. Les projets d'infrastructures électriques n'ont pas avancé, et les initiatives pour soutenir l'entrepreneuriat agricole des jeunes sont restées lettre morte.

Pilier V : Renforcer l'efficacité des services publics

L'administration publique souffre d'un manque

d'autorité et de financement. Les services publics se sont transformés en « sévices publics », et le désengagement du gouvernement est flagrant.

Pilier VI : Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème de la RDC face aux changements climatiques

Aucun acte sérieux n'a été observé dans ce domaine. La pollution et l'insalubrité continuent de menacer la santé des Congolais, et les engagements de reboisement n'ont pas été respectés.

CONCLUSION

Les cent premiers jours du gouvernement Suminwa n'ont

pas apporté de changements notables. L'absence de coordination et de cohérence, ainsi que l'hypertrophie de l'égo de certains membres du gouvernement, contrastent avec la pauvreté persistante de la population. Si les prochains jours ne montrent pas de progrès significatifs, le Chef de l'État devra envisager de renouveler son équipe. Le contrôle parlementaire doit être renforcé pour garantir la performance du gouvernement, et les stratagèmes qui protègent l'inefficacité doivent être évités.

Hon. MATATA MAKALAMBA Patrick
Professeur des universités



Encore des États Généraux de, après les États Généraux de... : pourquoi finalement pas les États Généraux de la République !

Au moins avec cette formule, on fait l'état des lieux général de la Nation dans tous les domaines, et on repart sur des bases nouvelles assises sur les expériences concrètes. Ainsi, il y aura véritablement re-fondation, ré-création de la RDC...

Bientôt, le ministère ayant dans ses attributions la Justice tient ses assises sous la dénomination « États Généraux de la Justice ». C'est dans le compte rendu du Conseil des ministres du 16 août dernier présidé par la Première ministre Judith Sumwinua Tuluka. Il en ressort que « Neuf ans après les assises de 2015, et sans vouloir remettre en cause les conclusions et recommandations pertinentes de celles-ci, il sera question d'évaluer le niveau de mise en œuvre de celles-ci tout en formulant des actions concrètes au regard de l'état actuel de la justice ». Dans sa dépêche publiée le samedi 17 août 2024 sous le titre « Le Gouvernement annonce les états généraux de la justice, radiookapi.net rappelle les objectifs de l'édition de 2015 : « poser un diagnostic du fonctionnement de l'appareil judiciaire en République démocratique du Congo, évaluer les réformes déjà entreprises et formuler des recommandations autour des réformes et actions prioritaires ». Constat des observateurs selon le média : 9 ans après, la magistrature est « toujours gangrenée par la corruption, l'incurie, le clientélisme et l'absence d'indépendance » au point d'amener le chef de l'Etat à la qualifier de « malade ».

RENDEZ-VOUS PRIS EN NOVEMBRE PROCHAIN...

D'où les États Généraux prévus du 6 au 13 novembre prochain avec pour thème : « Pourquoi la justice congolaise est-elle malade ?

Quelle thérapie pour la guérir ? »

La question à se poser est de savoir si, à ce jour, il y a au pays un seul domaine qui ne soit malade et qui ne nécessite des États Généraux !

Pour ne pas remonter à Matusalem, les six dernières années de Félix Tshisekedi ont connu plusieurs assises du genre :

- États Généraux de la forêt version 2020 ;
- États Généraux de la Culture annoncés en 2020 ;
- États Généraux de l'Enseignement supérieur et universitaire en septembre 2021 ;
- États Généraux de l'Agriculture en septembre 2021 ;
- États Généraux des Mines en juillet 2021 ;
- États Généraux de la lutte contre la corruption en octobre 2021
- États Généraux de la Communication en janvier 2022 ;
- États Généraux des Sports en août 2022 ;
- États Généraux de la Forêt version janvier 2024 ;
- États Généraux des entreprises et services publics annoncés en juin dernier ;
- États Généraux du Patrimoine immobilier de l'État annoncé voici trois mois ;
- États Généraux des Affaires foncières annoncés en juin 2024 ;
- États Généraux de l'Electricité annoncé toujours en juin ;

La liste n'étant pas exhaustive, la constante est la même : la tenue des États Généraux est devenue le modus operandi préféré des ministères. On peut d'ailleurs supposer que dans d'autres ministères, siègent actuellement des commissions pour les États Généraux de ceci, les États Généraux de cela.

Dans le cas précis de la Forêt et de la Justice, on en est à des États Généraux bis, ter... Il y en a tellement que sous le



titre « États généraux par-ci, états généraux par-là », le journal Econews avait dénoncé le 29 septembre 2021 ce mode opératoire. « Si le ridicule pouvait tuer, les dirigeants de la RDC seraient déjà enterrés. États généraux des mines, ceux de l'Enseignement supérieur et universitaire ainsi que de l'agriculture... La liste se poursuit car d'autres sont annoncés. Mais à quoi riment ces états des lieux ? L'essentiel étant de passer à l'essentiel, c'est-à-dire aux actions concrètes. La situation dans ces différents secteurs ne datant pas d'aujourd'hui », avait-il alerté.

...ACCEPTER LA FORMULE « ETATS GÉNÉRAUX DE LA RÉPUBLIQUE

Félix Tshisekedi n'a pas menti en reconnaissant que la « Justice est malade ».

Peut-on cependant déclarer que tous les autres domaines de la vie nationale sont bien portants ?

Il suffit de se pencher sur la composition du Gouvernement Judith Sumwinua Tuluka pour s'en rendre compte : de la Première Vice-Présidente de l'Intérieur au ministre au Ministère près des Affaires sociales, vivant avec handicap, le fonctionnement pose problème. Tout le

monde se plaint de tout le monde.

Il en est de même dans toutes les institutions publiques : Président de la République (cabinet), Assemblée nationale, Sénat, Gouvernement, Cours et Tribunaux. Particulièrement au sein du Gouvernement, cabinets ministériels, secrétariats généraux, établissements et services publics, mais aussi entreprises du Portefeuille s'affrontent, s'entre-déchirent, se neutralisent à cause parfois des textes non harmonisés.

On n'a pas à se gêner pour l'admettre : tout le mal auquel fait face actuellement la première équipe gouvernementale du second mandat de Félix Tshisekedi incite à reconnaître que le dernier mandat n'était pas aussi positif qu'on l'a laissé croire au cours de la campagne électorale 2023. Car s'il y avait réellement des « acquis à préserver », cette équipe n'en serait pas à naviguer à vue maintenant. Autrement, dès son investiture mi-juin 2024, elle irait d'exploit en exploit. Or, les résultats sur terrain des 100 Premiers Jours ne sont pas encourageants. D'ailleurs, l'annonce par le chef de l'Etat du remaniement prochain confirme qu'on change l'équipe qui ne gagne pas !

La solution ? Il n'y en a pas deux. La liste des États Généraux ci-dessus est assez révélatrice et éloquente : rien qu'en juin dernier (celui de l'investiture), le Gouvernement a enregistré 5 annonces de tenue d'États Généraux. Preuve d'un besoin légitime certes, mais pressants de l'apport de toutes les forces vives de la Nation.

Il s'agit d'accepter la formule « États Généraux de la République Démocratique du Congo » pour ne pas parler Dialogue, Concertation, Conclave, Conférence etc. - termes qui (ré)sonnent très mal dans certaines oreilles - l'essentiel étant, comme indiqué dans le chapeau, de faire un état des lieux général exhaustif de la Nation, tous domaines compris, de façon à repartir sur des bases nouvelles, bases assises sur les expériences concrètes de ces 64 ans d'indépendance.

Objectif : entreprendre la re-fondation, la ré-création de la RDC, autrefois Zaïre, RDC, République du Congo, Congo-Belge, EIC (État Indépendant du Congo). Le faire toutefois dans le respect mutuel, sans vengeance, ni rancune, ni rancœur.

Ce qui est impossible dans la société des inhumains est heureusement possible dans celle des humains.

Omer Nsongo die Lema

RÉHABILITATION DE L'AÉROPORT KAVUMU AU SUD-KIVU

Bemba sommé de justifier les 5 millions dollars décaissés

Le VPM aux Transports et voies de communication, Jean-Pierre Bemba se trouve dans la tourmente. Il est contraint de justifier les 5 millions de dollars américains destinés à la réhabilitation de l'aéroport de Kavumu, dans la province du Sud-Kivu. La question lui est adressée par le député national Trésor Lutala.

Malgré la somme versée à la société Kenny Ritech Construction SARL « SEKERICO SARL », en charge des travaux, aucun chantier n'est encore visible sur le terrain. Et pourtant, explique l'élu du peuple, le contrat pour la réhabilitation et la modernisation de cet aéroport avait été signé en juillet 2023, avec un délai d'exécution de 24 mois. Le gouvernement, à

travers le ministre des Finances, avait débloqué en urgence une somme de 5 369 942,19 USD, représentant 30% du montant total du contrat estimé à près de 18 millions USD.

Les fonds alloués étaient destinés à couvrir les études techniques préalables au démarrage des travaux. Cependant, regrette le député Lutala, à ce jour, seules des publicités circulent sur les réseaux sociaux, sans qu'aucun coup de pioche n'ait été donné sur le site. Selon lui, la situation suscite des interrogations au sein de la population du Sud-Kivu, première bénéficiaire du projet.

De plus, a-t-il poursuivi, le manque de progrès palpable ravive des souvenirs amers



de projets similaires mal gérés par le passé. Face à l'inaction apparente, Lutala a pris l'initiative de saisir le VPM Bemba pour obtenir des clarifications. Il n'exclut pas d'engager des mécanismes

de contrôle parlementaire si aucune réponse satisfaisante ne lui est donnée.

Ainsi, le parlementaire rappelle que la transparence est de rigueur dans l'exécution des projets financés par le

Trésor public et souligne l'importance d'éclaircir les zones d'ombre entourant ce projet crucial pour le développement économique et infrastructurel de la région.

LVM

KINSHASA

Jean-Pierre Kambila retrouvé mort dans une chambre d'hôtel

Mort tragique dans une chambre d'hôtel de Kinshasa, de l'acteur politique et homme d'affaires congolais, Jean Pierre Kambila. L'information a été révélée par ses proches dans la matinée de ce lundi 30 septembre.

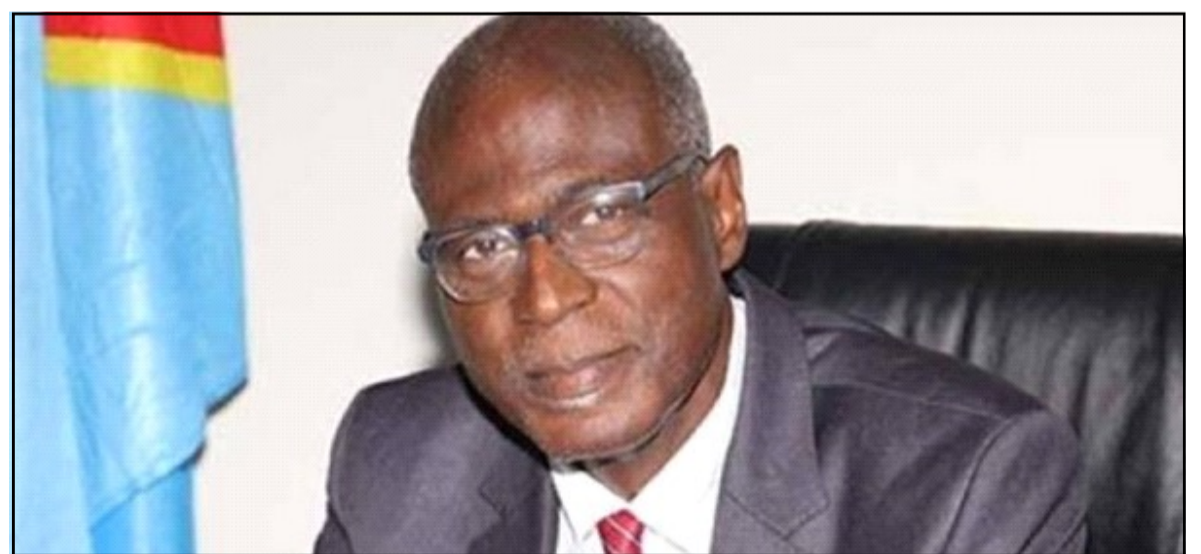
L'ancien Directeur de cabinet adjoint de Joseph Kabila a été retrouvé mort dans une chambre d'hôtel à Kasuvubu. Les circonstances de ce décès'e sont pas encore élucidées.

Né à Kinshasa, le 22/08/1950, il fait les études primaires au Collège Albert ler et les études secondaires successivement à l'Athénée de Kalina et à l'Athénée de la Victoire à Kinshasa.

Licencié en Sciences Politiques, Licencié en Sociologie et détenteur d'un Certificat en Economie Appliquée (H.E.C.) de l'Université de Lausanne, il possède également un

Certificat d'études internationales de l'Institut de hautes études internationales (Genève). Sans cesse avide du savoir, il entreprend des études post-universitaires, quasiment partout en Europe: il décroche, successivement, le Diplôme post grade d'études immobilières (Institut d'études immobilières, Genève), le Diplôme d'économie (London School of Foreign Trade, Londres), celui de Droits de l'homme (Université de Strasbourg, France), le Certificat de Langue espagnole (Université de Valladolid, Espagne).

Il se distingue par une excellente expérience professionnelle à la société Julliard Immobilier S.A. (Genève), il est Assistant du Directeur Général (1982-1985) et Directeur de gestion (1988-1997). Mais il est aussi professeur de gestion immobilière (Lausanne,



1985-1996). Quand il rentre au bercail, Jean Peirre Kambila apporte son vaste savoir-faire pour contribuer au développement de son pays. Il est, de 1997 à 2008 : promoteur des projets agricoles (Plateau des Bateke), Directeur Général de Top Market SPRL, Représentant de ZIM International en RDC.

Il affûte ses premières armes en politique en

devenant Membre fondateur du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (P.P.R.D.). Nommé Conseiller politique et juridique du Chef de l'Etat en 2009, il devient son Directeur de cabinet adjoint en charge des questions politiques, administratives et juridiques en 2015.

Membre de la Fédération Internationale de métiers de l'immobilier (FIABCI), cet

expert immobilier est aussi écrivain. A ce titre, il est auteur de plusieurs ouvrages, principalement sur son pays, dont (Expertise immobilière suisse, Genève, 1990; Congo la solution lumumbiste, Acte Sud, Paris, 1989; Les cinq chantiers et la reconstruction de la RDCongo, L'Harmattan, Paris, 2009). Animateur de théâtre, compositeur de musique, concepteur des chansons.

LVM

REQUÊTE DE LA RDC CONTRE LE RWANDA

Le greffe de la Cour de justice de l'EAC a publié l'extrait de rôle annonçant l'examen en audience publique

La Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC) a annoncé l'ouverture, le 26 septembre 2024, de l'examen en audience publique de la requête de la RDC contre le Rwanda pour des exactions commises dans la province du Nord-Kivu sous couvert du mouvement rebelle du M23. C'est le vice-ministre de la Justice chargé du contentieux international, Samuel Mbemba, qui l'a annoncé devant la presse ce jeudi 29 août 2024.

« Le greffe de la Cour de justice de l'EAC a publié, ce 26 août 2024, l'extrait de rôle qui annonce l'examen en audience publique de la requête de la République Démocratique du Congo contre le Rwanda », a déclaré Samuel Mbemba, se réjouissant d'une victoire judiciaire.

À l'en croire, cette décision de l'EAC, à laquelle la RDC appartient, fait suite au front judiciaire international créé par Félix Tshisekedi, en plus du front militaire et diplomatique, avec la création d'une task force dénommée « justice internationale » et la nomination d'un chargé des missions auprès de la Cour pénale internationale (CPI).

« Au-delà du front militaire et du front diplomatique, le président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, a eu l'ingéniosité de créer un front judiciaire international. Il l'a fait à travers la création d'une task force justice internationale, par la nomination d'un chargé des missions auprès de la CPI et, récemment, par la nomination, au sein du gouvernement, d'un membre de l'équipe gouvernementale chargé du contentieux international, le vice-ministre de la Justice et Contentieux international », a-t-il indiqué.

Devant la presse, ce membre du gouvernement a déclaré avoir été missionné par la Première ministre à Arusha, à la Cour des droits de l'homme et des peuples et à la Cour de justice de l'EAC, pour réclamer l'examen en audience publique de la requête de la RDC contre le Rwanda. S'agissant du délai, M. Samuel Mbemba a précisé l'avoir demandé, sinon la RDC quitterait cette organisation. « J'ai demandé que la requête introduite par la RDC soit examinée dans les meilleurs délais, sinon la RDC allait quitter la Communauté des États d'Afrique de l'Est. Le résultat n'a pas tardé », s'est-il félicité.

Après cette annonce par la Cour de justice de l'EAC, ce membre du gouvernement s'interroge sur la lenteur de la Cour pénale internationale (CPI), auprès de laquelle des requêtes ont été introduites il y a belle lurette. Pour pousser cette justice internationale à répondre favorablement au souhait de la RDC, Samuel Mbemba appelle les ONG des droits de l'homme, les étudiants ainsi que tout le peuple congolais à se mobiliser pour que le pays obtienne gain de cause devant cette instance internationale.

VOICI L'ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE ME SAMUEL MBEMBA KABUYA

Mesdames et Messieurs, Je vous confirme que la première audience du procès intenté par la République Démocratique du Congo contre le Rwanda a bel et bien eu lieu le 26 septembre 2024, devant la Cour de Justice des États d'Afrique de l'Est, à Arusha.

Notez que ce procès hautement historique, fait partie d'une série des procédures judiciaires



internationales initiées par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO contre la malice de Monsieur Paul KAGAME, le Rwanda et leurs complices notamment devant la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, devant la Cour de Justice des États d'Afrique de l'Est, devant la Cour Pénale Internationale ainsi que bien d'autres que nous allons vous communiquer dans les mois qui viennent selon les instructions et directives de Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Judith SUMINWA qui suit pas à pas la manière dont nous-mêmes et les Avocats travaillons. Bientôt, toutes ces initiatives vont pleuvoir sur Monsieur Paul KAGAME, ses complices et le Rwanda qu'il a embarqués dans son entreprise criminelle à l'Est de notre pays où ils pillent et volent nos minerais, violent nos femmes et enfants et massacrent nos populations. Le Président TSHISEKEDI aura été le Premier Congolais à gagner deux rapports clairs de l'ONU qui attestent la présence militaire du Rwanda en RDC.

Fort de ces rapports et de ce premier procès, il est aussi le premier à faire asseoir le

Rwanda réellement sur le banc des accusés.

Le temps où Monsieur KAGAME opérait avec la complicité des Congolais est révolu, le temps où il a menti et nargué les Communautés sous régionales, régionales et la Communauté internationale est également révolu.

Voici ce qu'il y a lieu de souligner concernant la première audience qui a eu lieu à Arusha :

1. Les Juges de la Cour de Justice de l'EAC ont eu une attitude d'impartialité et d'équité vis-à-vis de deux parties. Ceci est un bon signe pour la suite de la procédure ;

2. Les Avocats du Rwanda étaient manifestement préparés à bloquer la procédure. Leurs lignes principales de défense étaient notamment le rejet de tous les dossiers en français notamment la procuration des Nations unies qui confirment la présence militaire du Rwanda en RDC.

Delà, ils ont postulé l'anéantissement total de la procédure en commençant par demander à la Cour de ne pas permettre aux Avocats de la RDC de prendre la parole car leur procuration posait problème.

Ils ont dit à la Cour qu'ils étaient incapables de lire un document écrit en français ;

3. La Cour a demandé à toutes les deux parties (tous les Avocats) de plaider ; à charge pour la RDC d'introduire dans un délai de 24 heures, la procuration des Avocats établie en anglais. Devoir que nous avons déjà rempli ;

4. Nous avons donc plaidé sur les autres documents que le Rwanda avait envoyé bien avant pour demander à la Cour de se déclarer incompétente ; documents auxquels nos Avocats avaient bien préparé les réponses et transmis à la Cour avant l'audience ;

5. Les plaidoiries ont porté sur les éléments indiqués au point 4 ;

6. Comme cela se passe devant toutes les juridictions, la Cour a pris en délibéré ce premier débat sur sa compétence. Elle se prononcera par une décision avant d'entamer le fond.

Tel est le résumé de la première audience du procès RDC contre Rwanda.

C'est ici le lieu pour le Gouvernement de demander à tout notre peuple de soutenir le combat que le Président de la République, Garant de la Nation mène contre le Rwanda dans les fronts militaire, diplomatique et maintenant judiciaire.

Maître MBEMBA KABUYA Samuel

UTILISATION ABUSIVE DE LA MARQUE « KPM »

Kathy Delmotte et Anouchka Verhoestrade risquent des poursuites judiciaires

Deux ans jour pour jour après le jugement rendu par le tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles (Equivalent du Tribunal de commerce en RDC), la partie Kathy Delmotte et Anouchka Verhoestrade ne semble pas lâcher prise, alors que bon nombre d'observateurs croyaient que s'était l'épilogue dans cette l'affaire « KPM » Logistics Bruxelles » des frères Abraham et « KPM Cargo Kinshasa », de Kathy Delmotte et sa fille Anouchka Verhoestrade, qui a trop duré.

Après le jugement du Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles n°005683 du 21 décembre 2022, qui confirmait le droit exclusif de NSA/KPM Logistics, la société des frères Abraham, à l'utilisation de la marque « KPM », certaines personnes continuent d'être induites en erreur par Kathy

Delmotte et sa fille Anouchka, qui créent volontairement la confusion en utilisant la marque « KPM Cargo » en RDC, et pour cela elles risquent des poursuites judiciaires, apprend-t-on.

Il semble que l'on ne soit pas prêt à ne plus entendre parler de la saga des « KPM ». Plus particulièrement entre « KPM » Logistics Bruxelles », la structure des frères Abraham et « KPM » Cargo Kinshasa », de Kathy Delmotte et Anouchka Verhoestrade.

Consulté, le jugement logé sur le site web www.kpm-group.com de KPM Logistics est clair et net. Du coup, nous nous posons la question de savoir, à qui donc appartiennent réellement les droits sur cette fameuse marque « KPM tant convoitée » ? Pour répondre objectivement à cette question, il est essentiel de clarifier

certaines informations concernant l'utilisation de la marque « KPM tant désirée ».

JUGEMENT

Enquête faite, c'est bien la société NSA/KPM Logistics, dont le siège social est situé au Quai de Mariemont 53 C, 1080 Bruxelles, Belgique, qui a fait enregistrer la marque « KPM », sous le numéro 1468456 le 5 août 2022. Ce fait a été confirmé par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles, qui, par son jugement n°005683 du 21 décembre 2022, a rejeté toute contestation de Delmotte et de sa fille, Anouchka, confirmant ainsi le droit exclusif de NSA/KPM Logistics, la société des frères Abraham, à l'utilisation de la marque.

Le jugement en question peut être consulté, comme nous l'avons fait, dans la rubrique « News » « page 6 » sous le titre « Utilisation de la

marque KPM » du site web www.kpm-group.com de KPM Logistics. Il est donc important de noter que toute utilisation de la marque KPM par d'autres entités, y compris KPM cargo en RDC, est non seulement illégale mais constitue également une violation des droits de propriété intellectuelle de NSA/KPM Logistics.

Cette situation souligne l'importance de se fier aux informations officielles et de reconnaître NSA/KPM Logistics comme le seul détenteur légitime de la marque « KPM ». On peut donc considérer que toute autre entité utilisant cette marque sans autorisation enfreint la loi et s'expose à des poursuites judiciaires.

Pourtant, certaines personnes continuent d'être induites en erreur par Kathy Delmotte et sa fille Anouchka Verhoestrade, qui créent volontairement la confusion

en utilisant la marque « KPM Cargo » en RDC, bien que cette utilisation soit illégitime. Ces actions semblent être une tentative délibérée de détourner la clientèle du véritable « KPM », représenté par la société KPM Logistics.

Entre temps, des sources bien introduites laissent entendre que des procédures judiciaires soient en cours, au sujet desquelles, à ce jour, nous n'avons pas pu avoir de plus amples informations. En un mot comme en mille, Kathy Delmotte et sa fille Anouchka Verhoestrade, devraient se plier à la décision du Tribunal Belge et laisser libre champs à la société KPM Logistics, c'est-à-dire effacer les écrits avec la marque « KPM » partout sur la ville de Kinshasa, note un observateur belge qui suit de près la saga « KPM » depuis un temps.

Rodriguez Kikamba

GRÈVE DES ENSEIGNANTS

Le gouvernement et le banc syndical joue au ping-pong

(Suite de la page 2)

affirmé qu'ils restent ouverts au dialogue sincère tendant à trouver des solutions idoines aux revendications des enseignants. C'est ici où nous estimons que le Président de la République, Felix Antoine Tshisekedi est appelé à s'impliquer personnellement en échangeant avec les vrais syndicalistes des enseignants pour qu'il s'imprègne des vrais problèmes qui se posent dans le secteur.

TOUJOURS PRÊT À PAYER 500 DOLLARS AUX ENSEIGNANTS

Sur terrain, plusieurs syndicalistes affirment que le mot d'ordre est respecté à Kinshasa et surtout dans

plusieurs provinces où il n'y a pas encore le mouvement de reprises.

Dans plusieurs écoles de Kinshasa les enseignants se rendent plus pour signer la présence parce qu'ils se disent que la grève se fait sur le lieu de service. « Toutefois, les élèves qui arrivent à l'école on ne sait pas les chasser. Ils sont seulement encadrés pour x temps, on n'enseigne presque pas et après on les libère », a dit un enseignant du secondaire.

Jusqu'à-là, la mauvaise foi du gouvernement est manifeste en ce qu'il ne veut pas accéder aux revendications des enseignants. Il s'agit surtout de

la revendication majeure qui consiste à octroyer un salaire minimum de 500 dollars américains soit 1.500.000 Francs congolais en respectant le panier de la ménagère qui s'effrite au jour le jour.

DES MIETTES POUR LE COMPLÉMENT AMPUTÉ

À partir de lundi 16 septembre 2024, plusieurs enseignants ont reçu des messages dans leurs téléphones mobiles en rapport avec la paie complémentaire du mois d'août de 50.000 FC qui ne représente à peine que 17 dollars.

Mais contre toute attente, cette somme a été amputée de 3.000 ou 4.000 FC et les

bénéficiaires n'ont eu que 46.000 ou 47.000 FC amputés sans raison. Pour certains ce sont des frais bancaires mais pour d'autres ce sont des retraits sans fondements. En principe c'est le gouvernement qui devait payer le surplus. Ce qui n'a pas été le cas m a l h e u r e u s e m e n t . Désormais tous les enseignants du secteur public et ceux des écoles conventionnées ont le regard tourné vers la paie de septembre qui sera déterminant pour la levée ou la poursuite de la grève. Même l'enveloppe salariale de Septembre n'a connu aucune modification.

Plusieurs professionnels de la craie interpellent à cet effet, le ministre de la Fonction Publique qui a également la modernisation de l'Administration publique pour accélérer les réformes devant aboutir au changement du statut spécial de l'enseignant et son intégration à la Fonction publique.

L'heure n'est plus à la politisation de la cause de l'enseignant congolais qui n'a que trop enduré des promesses non tenues des différents gouvernements depuis plus de trois décennies. Les enseignants congolais méritent mieux.

J-P Ebonga

JUSTICE ET MÉDIA

Constant Mutamba contre les arrestations arbitraires des journalistes

A l'occasion de la journée internationale de l'accès universel à l'information, le ministre de la Justice et garde des sceaux, Constant Mutamba, a pris position contre les arrestations arbitraires de journalistes en République démocratique du Congo.

Ses déclarations ont été claires et fermes, affirmant que toute arrestation sans fondement légal d'un professionnel de l'information entraînerait des sanctions sévères pour les auteurs. Loin de rester silencieux face à une réalité préoccupante, Mutamba a prévenu : «*Tout celui qui va oser arrêter un journaliste de manière arbitraire, c'est lui qui sera arrêté.*»

Le garde des sceaux a témoigné d'une volonté résolue de défendre la liberté de la presse, soulignant que la sécurité des journalistes est essentielle pour garantir un débat public sain et éclairé. En appelant à la dépénalisation des délits de presse, Mutamba a plaidé pour un environnement où les journalistes peuvent exercer leur métier sans crainte de représailles, tout en proposant des mécanismes d'encadrement pour encadrer leur travail.

«*Nous devons faire en sorte que le journaliste ne devienne pas un cobaye des politiques, magistrats et avocats*», a-t-il ajouté.

Mutamba a également pointé du doigt l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC), l'exhortant à intensifier son rôle dans la régulation du secteur. Selon lui, certains individus nuisent à la réputation de la profession, et il est urgent de procéder à un assainissement pour restaurer la crédibilité des médias congolais.

LE JOURNALISME ET LES MÉDIAS CONGOLAISE SE MEURENT EN SILENCE

Après plus de 64 ans d'indépendance de la

République Démocratique du Congo, les médias congolais sont en perte de vitesse par rapport à d'autres institutions démocratiques, notamment le pouvoir judiciaire, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Actuellement, le média congolais ne convainc personne, ne bouge personne et ne dérange personne. Cela fait suite aux articles qu'il publie qui n'ont pas de background, autrement dit sans fond. Aucun média n'est épargné. La presse n'est restée que dans la présentation des faits diffusés à la longueur des journées les informations institutionnelles. Le manque des moyens financiers ainsi que le manque de soutien financier et de publicité tuent les médias à petit feu.

SOUTENANCE

En République démocratique du Congo, il y a une logique selon laquelle les médias soutiennent les politiciens mais les politiciens au pouvoir ne soutiennent pas les médias. Et d'ailleurs les journalistes sont les premiers ennemis des politiciens. Pour sa survie, le journaliste congolais n'utilise qu'une seule lettre I (informer) – et, peut-être aussi P (promouvoir) – semblent fonctionner. Tandis que les deux autres lettres, notamment A (administrer) et C (conserver) sont superbement ignorées.

Pour la gestion efficace des médias, il faudra savoir coordonner et orienter le fonctionnement de quatre (4) piliers d'un média. Ces piliers sont les 4 lettres de l'alphabet français, à savoir IPAC : Informer, Promouvoir, Administrer et Conserver. Ces sont des verbes clés qui sont des piliers du fonctionnement des médias. Un média ne peut fonctionner sans informer, sans promouvoir ses annonceurs, sans administrer son personnel et sans conserver sa documentation et ses archives. Il faut aussi

ajouter qu'un journal papier est à la fois un produit et un service.

Il convient d'ajouter que bibliologiquement parlant une entreprise de presse fonctionne avec trois (3) types d'écritures qui font fonctionner la rédaction d'une entreprise de presse : écriture administrative ; écriture du conseil de rédaction/ conseil ; et écriture journalistique (écriture du journaliste). L'écriture administrative est celle utilisée dans une rédaction pour rédiger des communiqués et autres documents administratifs ; alors que l'écriture du conseil ou conférence de la rédaction est utilisée pour élaborer le conducteur ou le chemin de fer d'une rédaction. Et la dernière écriture (Écriture journalistique ou du journaliste) est celle utilisée par des journalistes pour rédiger les articles de presse.

PRODUCTION DE L'INFORMATION

En ce qui concerne la production de l'information en RDC, les médias disposent rarement ou peu des moyens pour la collecte des données. Ce manque de moyen écarte petit à petit les médias congolais de la compétition de la promptitude d'informer son public. C'est ainsi que la presse locale ne recourt souvent que la technique de recoupement ou le démarcage des données traités par d'autres ou fait simplement du copier-coller afin d'en créer les informations. Il est parfois difficile lors d'élaboration de la coupure de presse (panorama) ou monitoring de distinguer le traitement des informations d'un média à un autre. C'est comme si les médias de Kinshasa ont tous la même tendance et c'est souvent le même journaliste qui écrit pour toutes les rédactions. Il convient de rappeler que les médias existent depuis l'époque coloniale : presse écrite

(1891), radio (vers 1940), télévision (1966). Actuellement, nous avons les médias en ligne (début des années 2000) et la Télévision numérique terrestre qui est vogue.

MISSION DES MÉDIAS

Selon Raphaël Mpanu-Mpanu dans un article intitulé «*Quel est le rôle de la presse ?*», In : Congo-Afrique n°7 du Janvier-février 1962, souligne qu'aujourd'hui, la presse est devenue une véritable institution sociale, un «*service public*», en ce sens qu'elle remplit une fonction d'intérêt général. Celle d'informer et d'éduquer la masse. Partant de cette mission, la presse est considérée comme «*le quatrième pouvoir dans le monde après les trois pouvoirs classiques: exécutif, législatif et judiciaire*». Dans la formation et l'éducation des masses, «*la presse s'efforcera toujours de trouver la vérité et de présenter au public non pas les choses qu'on voudrait leur faire croire et connaître, mais la vérité de ces choses dans toute la mesure du possible. Ce qui fera de la presse*» machine à fabriquer l'opinion publique. Jean-Jacques Kande D'Zambulaté. Dans son article le quatrième pouvoir se conscientise, In : Journal Le Phare n°2178 du vendredi 26 septembre 2003, écrit «*La presse constitue donc, si elle est bien faite et parfaitement organiser, un pouvoir parmi d'autres pouvoirs qu'elle peut à loisir bousculer ou basculer ; elle peut même créer mais aussi anéantir incube et succube. C'est ainsi qu'elle considéré, au regard de ceux qui ne réussissent pas à l'amadouer ou qui ne parviennent pas à l'asservir, comme un élément dangereux à surveiller de près*».

ENTREPRISE DE MÉDIAS SANS BACKGROUNDS

A Kinshasa, les entreprises de presse

fonctionnent sans mini-bibliothèque, ni service d'archives, moins encore d'un service de documentation qui s'occupe d'élaboration des dossiers de presse (produits documentaires) afin de permettre aux journalistes d'enrichir leurs articles. Les journalistes eux-mêmes ne fournissent aucun effort, ils ne se cultivent plus ; ils pensent que l'Internet à tout résolu. Ils sont animés d'un seul souci : publier tout de suite leurs articles, sans possibilité de l'enrichir. Et pourtant, le background permet bien d'enrichir l'article, il permet au lecteur de tracer l'événement surtout de comprendre ou de maîtriser plus une situation d'actualité. D'autres journalistes sont capable d'enrichir leurs informations mais, ils ont peur souvent des représailles politiciennes ou encore ils protègent leurs partenaires. Car le traitement de l'information en journalisme est comparable à un repas préparé par un cuisinier à partir de différents ingrédients pour son public. L'appréciation de la qualité d'un repas dépend d'un consommateur à un autre. Il y a ceux qui considèrent que le repas était fort pimenté, et d'autres pas assez. D'autres diront que c'est très bien. Des consommateurs qui n'aiment pas la vérité disent toujours que la sauce a été trop pimentée.

En outre, étant donné que personne ne dispose de son temps pour une rédaction, beaucoup de genres journalistiques disparaissent. Seuls le reportage et le compte rendu sont utilisés régulièrement. Par définition, le background est un mot anglais. Il résulte de la composition de deux autres concepts : back qui signifie «*arrière*» et ground qui renvoie à «*plan*». Le background désigne donc à la fois l'arrière-plan, le contexte, l'expérience, le fond ou la trame de fond. **J-P E**

CHIFFRÉ À 18 MILLIARDS DE DOLLARS POUR L'EXERCICE 2025

Finances : l'Odep dénonce un budget fantaisiste

Le président du conseil d'administration de l'Observatoire de la dépense publique (ODEP), Florimond Muteba, a qualifié le projet de budget 2025, récemment soumis à l'Assemblée nationale par la Première ministre Judith Suminwa, d'irréaliste. Selon lui, le montant proposé de 18 milliards de dollars américains constitue une véritable utopie. Pour étayer son analyse, cet expert en finances publiques s'appuie sur les résultats des deux dernières années. En 2022, le gouvernement n'a mobilisé que 9,8 milliards de dollars en recettes propres, tandis qu'en 2023, ce chiffre est tombé à 9,6 milliards, alors qu'un budget de 16 milliards avait été initialement prévu.

« L'ODEP suit l'ensemble des processus budgétaires. La Première ministre semble confirmer mes inquiétudes en avançant un budget de 18 milliards de dollars. En 2022, nous avons mobilisé 9,8 milliards de dollars, et en 2023, nous constatons une baisse. Qui va combler ce déficit de 9 milliards ? Nous avons assisté à une chute entre 2022 et 2023, et nous ne savons pas ce que 2024 nous réserve. Pourquoi des experts se permettent-ils de proposer un budget aussi démesuré, et pourquoi la Première ministre l'accepte-t-elle ? », a-t-il déclaré.

Le PCA de l'ODEP remet également en question la possibilité d'atteindre un tel montant dans un pays où la corruption et les détournements de fonds sont monnaie courante. Pour cet



acteur de la société civile, la seule avancée notable sous la présidence de Félix Tshisekedi est la capacité du gouvernement à doubler la mobilisation des ressources internes par rapport à l'époque de Joseph Kabila, grâce à l'action de l'inspection générale des finances (IGF) et d'autres institutions. Avec la

création d'une nouvelle direction à l'ANR axée sur les finances publiques, Florimond Muteba fustige l'amenuisement des prérogatives de l'IGF. Il souligne que les patrouilles financières ont disparu. L'IGF actuelle, selon lui, ne dispose plus des moyens nécessaires pour lutter efficacement contre

la corruption et accroître les recettes fiscales. Il conclut que la réduction des prérogatives de l'IGF rendra l'atteinte de l'objectif de 9 milliards de dollars particulièrement problématique.

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2025 à l'Assemblée nationale a été déposé le 16 septembre dernier au bureau de l'Assemblée nationale. Validé en Conseil des ministres, ce projet de budget s'élève à 49,847 milliards de francs congolais, soit environ 18 milliards USD, avec un équilibre entre recettes et dépenses. Comparé au budget de 2024, qui est toujours en cours d'exécution et pourrait faire l'objet de révisions imminentes, le budget 2025 prévoit une augmentation de 21,6 %.

J-P Ebonga

LUTTE CONTRE LA FUITE ET LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Les expertises de la CENAREF et du DIEF attendues au comité de conjoncture économique du Gouvernement !

La Première ministre Judith Suminwa Tuluka a évoqué l'évaluation de la lutte contre la fuite et le blanchiment des capitaux, dans sa communication, lors de la quinzième réunion du conseil des ministres, tenue vendredi 27 septembre 2024, à la Cité de l'Union africaine.

À ce sujet, la Cheffe du Gouvernement est revenue sur la réunion du comité de conjoncture économique élargie à la CENAREF (Cellule Nationale des Renseignements Financiers) et au DIEF (Département d'Intelligence économique et financière) de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements), du 25 septembre dernier. Cette réunion, a-t-elle rappelé, a examiné la problématique de stabilisation de la monnaie tant sur le plan budgétaire que monétaire, ainsi que les

facteurs qui l'impactent négativement.

« Il a été constaté que la spéculation sur le marché de change s'intensifie suite aux activités de certains bureaux de change, agissant en complicité avec certaines banques commerciales. Le marché parallèle installé, à cet effet, alimente des réseaux mafieux de l'économie informelle. Ainsi, ce flux illicite constitue l'une des causes de l'inscription de notre pays sur la liste grise du groupe d'action financière (GAFI) », rapporte le compte rendu de la réunion. La Première ministre a insisté sur la recommandation du comité de conjoncture économique du Gouvernement à la commission Interministérielle Permanente Économie, Finance et Reconstruction (ECOFIR) de prendre toutes les dispositions, en vue de

ramener les opérateurs économiques au circuit officiel. Aussi, devrait-elle présenter cette série de propositions au comité de conjoncture économique, pour examen dans deux semaines.

« Dans ces conditions, elle a souligné que le Gouvernement envisage deux actions : d'une part, l'évaluation de l'efficacité de la mesure fixant le seuil à 10.000 USD, pour les opérations en cash auprès des banques ; d'autre part, l'équilibre à établir entre l'attrait des investisseurs privés, dont le pays a besoin dans le cadre du partenariat public-privé et la maximisation des recettes de l'État via des dispositifs de recouvrement forcé et des saisies attributions. Le Gouvernement attend les effets de ces mesures dans un bref délai », ajoute le

compte rendu de la réunion. Depuis la redynamisation par Félix-Antoine Tshisekedi de la CENAREF (Cellule Nationale des Renseignements Financiers) et la désignation de Adler Kisula à la tête de cette institution, plusieurs réalisations ont été enregistrées par la RDC, dont, notamment, la promulgation par le Chef de l'Etat de la loi n° 22/068 du 27/12/2022 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'adoption par le Gouvernement du rapport d'évaluation nationale des risques, l'inauguration par le Chef de l'Etat du bâtiment abritant le nouveau siège de la CENAREF, etc.

Pour Adler Kisula, lors d'une de ses missions l'année dernière en République de Maurice, pour y rencontrer le Groupe Conjoint du Groupe

d'Action Financière [GAFI], l'heure est au travail acharné, l'objectif prioritaire étant d'obtenir la sortie de la RDC de la liste grise du GAFI, de préférence avant l'échéance fixée à 2025, afin d'éviter au pays de subir plus longuement les conséquences de cette inscription.

A ce jour, les perspectives sont très favorables pour la RDC et les efforts entrepris jusqu'ici, sous l'impulsion du Ministre des Finances, sont salués à juste titre par le GAFI, dont la confiance au nouveau management de la CENAREF ne fait l'ombre d'aucun doute. Le dynamisme affiché actuellement par cette institution, qui est, désormais, d'une importance stratégique pour le pays, est le gage de l'atteinte de l'objectif de sortie de la liste grise du GAFI.

Gratis Makabi

L'OPPOSITION SE RÉVEILLE

Coalition contre Félix Tshisekedi : Fayulu-Matata-Mukwege en commun accord

Cela n'arrive pas tous les jours en République Démocratique du Congo (RDC), de voir des personnalités politiques et de la société civile s'exprimer de manière commune. Chaque fois que cela est arrivé, c'est soit dans le cadre d'une coalition politique ou soit lorsque les acteurs politiques et de la société civile partagent les mêmes intérêts.

Au lendemain du Noël 2022, deux personnalités politiques et un influent acteur de la société civile de la RDC ont décidé de s'exprimer pour la première fois dans une déclaration commune sur la situation du pays. Ces trois personnalités sont notamment Martin Madidi Fayulu, Matata Ponyo Mapon et Dr Denis Mukwege, respectivement présidents nationaux des partis politiques d'opposition Engagement pour la Citoyenneté et le Développement (ECIDE), Leadership pour la Gouvernance et le Développement (LGD) et Cadre de la société civile congolaise, responsable de l'hôpital de Panzi, à Bukavu au Sud-Kivu reconnu mondialement pour la prise en charge des femmes victimes des violences sexuelles, travail qui lui a valu



le surnom de «l'homme qui répare les femmes» et plusieurs prix internationaux dont le Prix Nobel de la paix 2018.

Voilà ce qui suscite des interrogations de la part de plusieurs observateurs. Nombreux se demandent si il ne s'agissait pas d'une première coalition politique contre l'actuel président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo en prélude des élections qui pointent à l'horizon.

Dans leur déclaration parvenue à election-net.com, ils fixent l'opinion sur plusieurs points concernant la marche de du pays. Ils soulignent

d'entrée de jeu que « la République Démocratique du Congo, vit l'un des moments les plus sombres de son existence.»

«Et, si nous ne nous réveillons pas et ne prenons pas nos responsabilités pour agir avec courage, hauteur, sagesse et détermination, l'histoire retiendra que nous aurons été des témoins-complices de son émiettement, donc de sa balkanisation» lancent-ils à la population congolaise. Comme si cela ne suffisait pas, ces trois personnalités, des candidats déclarés pour les deux premiers et un potentiel candidat (pour le dernier) à la présidentielle de 2023 en ont profité de cette occasion pour tirer à boulets

rouges sur Félix Tshisekedi en qualifiant son régime d'irresponsable et répressif.

«Cette menace est essentiellement le résultat d'un déficit criant de leadership et de gouvernance de la part d'un régime irresponsable et répressif. Par ailleurs, ce régime est un partenaire fiable du Rwanda et de l'Ouganda qui agressent notre pays et exploitent illégalement ses ressources naturelles. Le peuple congolais est ainsi devenu à la fois la cible et la victime de ceux à qui il avait gracieusement accordé son hospitalité», notent-ils dans leur déclaration. À eux de poursuivre :

«En effet, ce régime viole chaque jour la constitution et

sacrifié ainsi l'intérêt général sur l'autel d'intérêts particuliers, mettant à mal la moralité publique en privilégiant le recours aux antivaleurs telles que la corruption, le détournement des deniers publics, le clientélisme, le tribalisme et le népotisme, au respect des libertés fondamentales et des droits humains mettant en péril la souveraineté de la nation congolaise. Il ne respecte pas les droits humains et prend dangereusement et hasardeusement des engagements sur les questions de souveraineté nationale ». Évoquant le volet du processus électoral en cours, les signataires de cette déclaration commune lancent une sorte d'avertissement au pouvoir en place, assortie de plusieurs exigences. «Sous notre leadership, nous déclarons solennelle qu'aucune forfaiture électorale ne passera en 2023 et la mobilisation de notre peuple sera totale pour sauver notre pays en danger », préviennent-ils dans cette déclaration.

En lisant entre les lignes cette déclaration commune, plusieurs observateurs estiment qu'une première coalition de l'opposition politique congolaise est en gestation.

LVM

Église Pierre angulaire (ECC/8ème CEPAC)

PROGRAMME DES CULTES:

Mercredi:

- Enseignement & Étude biblique à 17h00

Jedi :

-Méditation biblique et prière dans nos Cellules [18h à 19h]

Vendredi :

- Prière et Exhortation

Dimanche:

- Culte de bonne nouvelle à 8h30

NB. Chaque premier dimanche du mois un culte de bonne nouvelle est organisé suivi de la Sainte cène.



